

# DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS JUDO SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

## OBJECTIF

Un dojo départemental par département, un dojo régional par région.  
Un dojo départemental par région peut être le support du dojo régional.  
Des dojos à vocation régionale complémentaires du dojo régional officiel peuvent être validés.

## DOJO DÉPARTEMENTAL

Équipement minimum 4 aires de combat (à moduler en fonction du nombre de licenciés) et 8 aires de combat si le département est à très forte population judo.

Nota : Pour un département à très faible population, un dojo départemental avec 3 aires de combat peut être accepté (dérogation accordée par la FFJDA).

### 1) Dimension de la zone de compétition

Une zone de compétition est le total de la surface du plateau utile à l'organisation d'une compétition.

On ajoute à la zone recouverte de tatamis 2,5 m minimum de dégagement sur la grande largeur pour installer les commissaires sportifs, 4 m de l'autre côté pour les coaches et les combattants et 1 m minimum sur les petites largeurs (réservé à la circulation des combattants et aux commissaires sportifs, officiels et arbitres).

### 2) Places de Gradins

Prévoir au minimum 80 à 100 places de gradins par aire de combat pour accueillir les combattants et accompagnateurs.

### 3) Convention d'utilisation

150 jours d'utilisation annuelle prioritaires prévus par convention.

### 4) Salles annexes

Vestiaires – sanitaires – 1 salle d'échauffement de 100 m<sup>2</sup> plus 60 m<sup>2</sup> par aire de combat au-delà de 2 aires de combat minimum – 2 salles de pesée – une infirmerie avec toilettes hommes et femmes et un local pour les contrôles antidopage (une partie réservée aux athlètes féminines et une autre pour les athlètes masculins) – un dépôt – une zone de convivialité est souhaitée – 2 bureaux administratifs pour le comité de judo si ceux-ci sont intégrés dans le projet.

### 5) Options

- Un hébergement municipal ou autre à coût modéré à proximité.
- La proximité d'établissements scolaires est souhaitée :  
(1/ Collège ; 2/ Lycée ; 3/ Primaire).

## DOJO RÉGIONAL

Équipement minimum 6 aires de combat à moduler en fonction du nombre de licenciés (8 aires de combats pour les organisations nationales déconcentrées).

### 1) Dimension de la zone de compétition

Une zone de compétition est le total de la surface du plateau utile à l'organisation d'une compétition.

On ajoute à la zone recouverte de tatamis 2,5 m minimum de dégagement sur la grande largeur pour installer les commissaires sportifs, 4 m de l'autre côté pour les coaches et les combattants (si les aires de combat sont sur deux rangées, 4 m de chaque côté sont nécessaires) et 1 m minimum sur les petites largeurs est nécessaire (réservé à la circulation des combattants et aux commissaires sportifs, officiels et arbitres).

### 2) Places de Gradins

Prévoir au minimum 80 à 100 places de gradins par aire de combat pour accueillir les combattants et accompagnateurs.

La salle devra comprendre au minimum 800 places de gradins pour les organisations nationales déconcentrées.

### 3) Convention d'utilisation

150 jours d'utilisation annuelle prioritaires prévus par convention.

### 4) Salles annexes

Vestiaires – sanitaires – 1 salle d'échauffement de 100 m<sup>2</sup> plus 60 m<sup>2</sup> par aire de combat au-delà de 2 aires de combat minimum – salle de pesée – une infirmerie avec toilettes hommes et femmes et un local pour les contrôles antidopage (une partie réservée aux athlètes féminines et une autre pour les athlètes masculins) – un dépôt – un sauna – une zone de convivialité est souhaitée – 3 bureaux administratifs, une salle de réunion et des archives pour le siège de la ligue de judo si ceux-ci sont intégrés dans le projet.

### 5) Options

- Un hébergement municipal ou autre à coût modéré à proximité.
- La proximité d'établissements scolaires est souhaitée :  
(1/ Collège ; 2/ Lycée ; 3/ Primaire).